

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Convention d'organisation relative à l'exécution de services de transports scolaires avec la commune de Chasse sur Rhône

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis le 1^{er} septembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est compétente pour l'organisation des transports scolaires sur son ressort territorial.

Depuis 2004, la Mairie de Chasse-sur-Rhône est organisateur secondaire pour le transport des élèves de maternelle et primaire scolarisés sur la commune.

Conformément à la convention du 22 juillet 2004 conclue entre ViennAgglo et la commune de Chasse-sur-Rhône, cette dernière bénéficie pour l'exécution de ce service, d'une aide financière de 40 000 € indexés, correspondant à la prise en charge par Vienne Condrieu Agglomération des coûts du transport pour les écoliers domiciliés à plus de 3 kilomètres de leur école.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la convention d'application n°1 du 1^{er} mars 2004 à la convention cadre du 30 août 2002 entre ViennAgglo et le Conseil Départemental de l'Isère,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

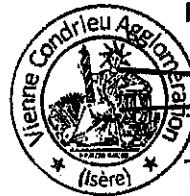
APPROUVE les termes de la convention d'organisation relative à l'exécution de services de transports scolaires avec la commune de Chasse-sur-Rhône.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR